

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 16/004/2009 (Public)
ÉFAI
13 mai 2009

Myanmar. Urgent : Inquiétudes pour la santé de prisonniers d'opinion

Amnesty International appelle le gouvernement du Myanmar à fournir immédiatement des soins médicaux appropriés à tous les prisonniers politiques et, de façon urgente, à ceux qui souffrent de problèmes de santé. Les récentes informations qui nous sont parvenues montrent que l'absence de soins médicaux dans les prisons du pays a des effets particulièrement graves sur la santé de prisonniers souffrant déjà de troubles médicaux graves.

De plus, le gouvernement du Myanmar continue d'exposer à de graves risques l'ensemble des prisonniers politiques – dont le nombre a presque doublé et dépasse les 2 100 depuis les manifestations pacifiques anti-gouvernementales d'août-septembre 2007 – du fait des mauvaises conditions de détention.

L'accès aux soins et aux services médicaux est limité dans les prisons du Myanmar, beaucoup d'établissements n'e disposant pas de médecin ou de personnel de santé attitrés. Parmi les problèmes de santé les plus courants auxquels ont à faire face les prisonniers, on peut citer les maladies gastro-intestinales comme la dysenterie et les maladies de peau comme la gale.

L'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus prévoit que chaque établissement pénitentiaire dispose des services d'un médecin qualifié ; le texte prévoit également le transfert des personnes détenues ou emprisonnées qui ont besoin de soins spéciaux vers des établissements spécialisés ou des hôpitaux civils et une alimentation ayant une valeur nutritive suffisante pour les prisonniers.

L'Ensemble de principes des Nations unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement prévoit également que toute personne détenue ou emprisonnée « bénéficiera de soins et traitements médicaux chaque fois que le besoin s'en fera sentir » (article 24).

Le gouvernement du Myanmar continue d'affirmer que les prisonniers politiques peuvent bénéficier de soins médicaux et recevoir des visites de leur famille. Le 17 mars 2009, U Wunna Maung Lwin, ambassadeur et représentant permanent à la tête de la délégation du Myanmar à la 10^{ème} session du Conseil des droits de l'homme a déclaré : « *Des autorisations sont également accordées aux familles pour qu'elles rendent visite aux prisonniers, qui bénéficient par ailleurs des traitements médicaux nécessaires.* »

Toutefois, la santé de nombreux prisonniers politiques s'est trouvée encore plus compromise en raison d'une vague de transferts. Depuis la série de condamnations de nombreux opposants au gouvernement en novembre 2008, au moins 210 prisonniers politiques ont été transférés dans des prisons éloignées. Au moins 47 d'entre eux – notamment Htay Kywe, Min Ko Naing, Su Su Nway et Zarganar – ont été transférés dans des prisons situées à plus de mille kilomètres de leurs familles qui vivent à Yangon, principale ville du pays.

Il est à présent beaucoup plus difficile pour les familles de ces 210 prisonniers de rendre visite à leurs proches en prison. En raison des mauvaises conditions de vie et des soins médicaux inadaptés dans les prisons du Myanmar, les prisonniers politiques dépendent souvent de leurs familles pour les médicaments de première nécessité, l'alimentation et les vêtements. De nombreuses familles doivent entreprendre de

longs voyages – jusqu'à neuf jours parfois – pour rendre visite à leurs proches.

En l'absence de contact régulier entre les prisonniers politiques et leurs familles et de toute surveillance indépendante de la situation des prisonniers, les personnes sont encore plus vulnérables aux dures conditions de vie en prison, assimilables à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas pu se rendre dans les prisons du Myanmar depuis la fin de l'année 2005.

En outre, dans certains cas, les transferts des prisonniers vers des établissements éloignés augmentent le risque pour eux de contracter des maladies transmissibles, comme la malaria. Plusieurs de ces prisons se trouvent dans des zones où sévit la malaria ; c'est le cas de la prison de Lashio, dans l'État chan et de la prison de Kale, dans la division de Sagaing, toutes deux dans le nord du pays. On sait que des prisonniers y ont contracté la malaria et ont demandé à leurs familles de leur procurer des médicaments pour lutter contre cette maladie.

Ces transferts ont également eu un effet négatif sur les traitements médicaux en cours de prisonniers politiques souffrant de problèmes de santé chroniques. Amnesty International a été informée de plusieurs cas récents de prisonniers politiques transférés sans leur dossier médical, ce qui s'est traduit par une interruption de leur traitement. En l'absence de preuve écrite de leur problème médical, les prisonniers politiques ne bénéficient pas d'examen médicaux réguliers et les médicaments qui leur ont été prescrits ne leur sont plus fournis.

Amnesty International apporte ci-dessous des précisions sur la situation de dix prisonniers d'opinion souffrant de maladies chroniques graves :

Htay Kywe (h), quarante ans, est détenu à l'isolement dans le bâtiment des condamnés à mort dans la prison de Buthidaung, dans l'État d'Arakan, dans le nord-ouest du Myanmar. On sait qu'il a été torturé. Il souffre de la gale en raison de l'absence d'hygiène.

Hla Myo Naung (h), déjà aveugle d'un œil, risque de perdre complètement la vue. Il a été arrêté à Yangon le 10 octobre 2007 alors que, souffrant d'une rupture de la cornée, il cherchait un médecin. Il a perdu l'usage de cet œil. Il a besoin d'être opéré de toute urgence de l'autre œil, on ne sait pas s'il a pu bénéficier d'une opération.

Ko Ko Gyl (h), quarante-six ou quarante-sept ans ; sa santé se détériore en prison du fait des transferts répétés d'établissements pénitentiaires dans le pays, sans soins médicaux appropriés.

Min Ko Naing (h), quarante-six ans, souffre d'un problème aux yeux qui va en s'aggravant, d'engourdissement au niveau des mains, de la goutte et d'hypertension. Il est détenu dans une petite cellule sombre, ce qui aggrave son problème de vue. Ses premières demandes de soins ont été refusées et il ne bénéficie à ce jour d'aucun traitement médical. Il est détenu dans la prison de Kengtung, dans l'État chan dans le nord du Myanmar, qui ne dispose pas de médecin attitré.

Myo Yan Naung Thein (h), trente-cinq ans, est paralysé des membres inférieurs, peut-être à la suite de tortures subies pendant son interrogatoire. Tout traitement médical spécialisé lui a été refusé pendant une longue période. En novembre 2008, il a été transféré de la prison Insein de Yangon à la prison de Thandwe, dans l'État d'Arakan, dans laquelle le traitement spécialisé que nécessite son état n'est pas disponible.

Su Su Nway (f), trente-sept ans, souffre d'un problème cardiaque congénital et sa santé s'est dégradée en prison. Les autorités pénitentiaires lui ont donné des psychotropes qui n'ont fait qu'aggraver son état. Elle est détenue à l'isolement.

Les six prisonniers d'opinion ci-dessus sont en prison pour avoir pris part aux manifestations de masse d'août et septembre 2007.

Les deux prisonniers d'opinion dont les noms suivent ont été condamnés pour avoir bénévolement apporté leur aide aux victimes du cyclone Nargis qui a frappé le Myanmar les 2 et 3 mai 2008.

Kay Thi Aung (f), vingt-trois ans, a fait une fausse couche dans la prison de Mandalay, dans le centre du Myanmar, le 23 janvier 2009 ; elle n'avait pas reçu les soins nécessaires requis lors de sa grossesse. Elle souffrait de problèmes cardiaques et de malnutrition avant de faire sa fausse couche et n'a toujours pas reçu les soins médicaux que nécessite son état.

Zargenar (h), quarante-huit ans, est en mauvaise santé dans la prison de Myitkyina, dans l'État kachin, dans le nord du Myanmar. Il souffre d'hypertension, de spondylite et d'hyperthyroïdisme (suractivité de la glande thyroïdienne, ce qui peut provoquer des problèmes cardiaques). On sait qu'il est resté inconscient plus de deux heures dans sa cellule le 16 avril 2009. Il a besoin d'un traitement médical de toute urgence.

Les problèmes médicaux de deux autres prisonniers d'opinion sont également particulièrement inquiétants, en raison des longues peines d'emprisonnement prononcées contre eux :

U Khun Htun Oo (h), soixante-cinq ans, n'a pas été traité correctement pour son diabète et son hypertension. Condamné à une peine de quatre-vingt treize années d'emprisonnement, il est détenu à l'isolement. Il a été arrêté le 9 février 2005.

U Win Htein (h), soixante-sept ans, souffre de nombreux problèmes de santé, notamment d'une maladie cardiaque et de douleurs persistantes à l'estomac dont la cause n'a jamais été diagnostiquée. Les soins qu'il a reçus n'étaient pas adaptés à son état de santé. Condamné à quatorze années d'emprisonnement, il est détenu à l'isolement. Il a été arrêté le 22 mai 1996.